NOTRE DAME SAINT SIGISBERT

Sections Internationales Américaines

Collège & Lycée

Charte d'admission et de passage

1- Admission en 6°

L'admission en 6ème Section Internationale Américaine est subordonnée à :

- la constitution d'un dossier de candidature comportant l'avis de l'enseignant de CM2
  et du professeur d'anglais sur le niveau et la motivation de l'élève
- la passation, en général en avril, d'un test en anglais, écrit et oral

À l'issue des tests et de l'étude des dossiers, une trentaine d'élèves sont admis. Certains peuvent être admis à l'essai. Dans ce cas, le conseil de classe du 1er trimestre décidera du maintien de l'élève dans la section ou bien de son retour dans le cursus régulier.

2 - Admission au cours du cycle 4 (5° - 4° - 3°)

Les conditions d'admission sont les mêmes qu'en 6ème :
constitution d'un dossier de candidature et passation d'un test en anglais, écrit et oral, en général en mai. ***(sous réserve de places disponibles)***

3 - Passage en (5° - 4° - 3°)

Dans l'intérêt scolaire de l'élève, lorsque celui-ci rencontre des difficultés trop importantes dans les disciplines spécifiques à la section ou bien lorsque ses résultats dans les autres disciplines pâtissent de la charge de travail propre à la section internationale, le conseil de classe du 3ème trimestre de 6ème, 5ème et 4ème peut décider d'un retour de l'élève dans le cursus régulier.

4 - Admission en 2°

Pour tous les élèves, y compris ceux qui ont suivi le cursus international du collège, **l'admission en 2de Option Internationale du Baccalauréat (OIB) Section Américaine est subordonnée à :**

- la constitution d'un dossier de candidature comportant les bulletins de 3ème
- la passation d'un test en anglais, écrit et oral, en mai

Une commission mixte collège - lycée se réunit afin d'étudier les candidatures et les résultats au test. À l'issue de cette commission, une trentaine d'élèves sont admis en 2de OIB. Certains peuvent être admis à l'essai. Dans ce cas, le conseil de classe du 1er trimestre décidera du maintien de l'élève dans la section ou bien de son retour dans le cursus régulier.

5 - Passage en cycle terminal

Le conseil de classe du 3ème trimestre de 2de décide du maintien de l'élève en OIB pour l'ensemble du cycle terminal (1ère et Terminale) ou du retour de l'élève dans le cursus régulier. En raison des conditions de contrôle continu du nouveau baccalauréat, aucun arrêt n'est possible entre la 1ère et la Terminale.

Pour les nouveaux élèves, l'admission dans le cycle terminal est subordonnée à la constitution d'un dossier de candidature et à la passation d'un test en anglais, écrit et oral. ***(sous réserve de places disponibles)***